



Besoin d'aide pour rédiger une lettre pour me défendre.

Par **MANDARIN**, le **06/09/2016** à **08:48**

Bonjour, Mon père est décédé, il laisse un appartement, j'ai une demi-soeur qu'il ne voyait pas et que je ne connaissais pas. Elle refuse de me rencontrer pour que je lui remette un double des clés et pour faire l'inventaire des biens qu'il y a dans l'appartement. On m'a dit qu'il fallait que je lui envoie une lettre en recommandé pour prouver que c'est elle qui ne veut pas que l'on se rencontre, pour me couvrir, car elle a pris un avocat pour m'attaquer. Que dois-je mettre dans la lettre ? Merci d'avance.

Par **jos38**, le **06/09/2016** à **11:56**

bonjour. pourquoi votre demi-soeur a-t-elle déjà pris un avocat pour vous attaquer, dites-vous mais sur quoi? il faut contacter un notaire pour la succession. vous pouvez lui faire ce courrier LR avec AR, en lui donnant un jour de visite de l'appartement pour faire l'inventaire. proposez un dimanche. si elle ne voyait pas votre père, elle ne pourra pas vous accuser d'avoir déménagé certains meubles par exemple, mais attention, il a très bien pu faire un testament disant qu'il lègue telle chose à unetelle

Par **Visiteur**, le **06/09/2016** à **22:40**

Bonjour, Elle peut avoir pris un avocat pour l'assister et défendre éventuellement ses intérêts car elle ne connaît pas les procédures. De votre côté, vous ne risquez rien si vous n'avez

aucun repro he à recevoir.
Votre notaire va la convoquer pour les nécessités de la succession, vous saurez à ce moment là ce qui se passe.

Par **Tisuisse**, le **07/09/2016** à **07:40**

Bonjour Mandarin,
Comme dit précédemment, la première chose à faire est de confier la succession au notaire de votre choix, c'est obligatoire dans la mesure où la succession comporte au moins 1 bien immobilier. Vous demanderez à votre notaire qu'il établisse l'inventaire des biens se trouvant dans cet appartement. Le notaire vérifiera aussi si un testament a été fait et enregistré au fichier des dernières volontés, il en prendra alors connaissance. Enfin, c'est le notaire qui contactera votre demi-soeur et la convoquera en son étude. Vous, vous n'aurez rien à faire sauf à informer votre demi-soeur que la succession a été ouverte chez Maître.... notaire à C'est tout.